

DECISION DU PRESIDENT.CA 091-2023

ANNULE ET REMPLACE LA D CISION DU PR SIDENT.CA 151-2022

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers, tels que modifi s le 15 d cembre 2022 ;
Vu la d lib ration CA003-2020 du 17 f vrier 2020 relative   l' lection du Pr sident de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA015-2020 du 12 mars 2020 portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident ;
Vu l'arr t  n  2022-143 portant d l gation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET

Objet de la d cision : Demande de Tarifs du Laboratoire LAREMA

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

- d'approuver les tarifs du colloque « Journ es de Probabilit s 2023 » organis  du 19 au 23 juin 2023.

Le Pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au Conseil d'Administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur g n ral des services
Didier BOUQUET
Sign  le 18 avril 2023

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive. La juridiction administrative peut  tre saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 all e de l' le-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais  galement par l'application « T l recours Citoyen » accessible   partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 19/04/2023



Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			
	Nom de la structure			Laboratoire LAREMA
Désignation	Nom OTP	Tarif HT Unitaire	Centre financier	Observations
Conférence Branching Processes and Applications	COL23BPA	109, 09	911UMR10	Frais d'inscriptions de 120 euros TTC
Conférence Branching Processes and Applications	COL23BPA	459,09 €	911UMR10	Frais d'inscriptions de 505€ TTC avec frais d'hébergement inclus